

Strego La Rochelle

Rue Augustin Fresnel
B.P. 60013

17183 Périgny PDC 1

Tél : 05 46 50 50 60

Fax : 05 46 50 55 10

strego.larochelle@strego.fr

Laurent Aubri

Jean-Jacques Beurel

Dominique Grangereau

Philippe Lapinte

Guillaume Marot

Brigitte Meignan

Experts-Comptables inscrits au tableau
de l'Ordre de la Région Poitou Charentes-Vendée
Commissaires aux Comptes membres
de la Compagnie Régionale de Poitiers

Christelle Sauvignon

Expert-Comptable inscrit au tableau
de l'Ordre de la Région Poitou Charentes-Vendée

Stéphane Piquée

Commissaire aux Comptes membre
de la Compagnie Régionale de Poitiers

www.strego.fr

ASSOCIATION UNA 17

*Union départementale de Charente Maritime de l'aide,
des soins et services à domicile*

**Siège social : 70 Bis Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE**

N° préfectoral : W 173 000 486

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASSOCIATION UNA 17
*Union départementale de Charente Maritime de l'aide,
des soins et services à domicile*

**Siège social : 70 Bis Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE**

N° préfectoral : W 173 000 486

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASSOCIATION UNA 17
*Union départementale de Charente Maritime de l'aide,
des soins et services à domicile*

**Siège social : 70 Bis Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE**

N° préfectoral : W 173 000 486

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association UNA 17, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A l'actif du bilan, le poste « produits à recevoir » s'élève à 185 503 Euros, dont le détail figure à la page 15 de l'annexe des comptes annuels, nous nous sommes assurés de la nature juridique des conventions signées avec l'État et les collectivités territoriales, et du bon rattachement à l'exercice 2009 des produits acquis mais non encaissés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Périgny, le 10 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes
STREGO



Brigitte MEIGNAN

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

BILAN

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	7 520	3 727	3 793	208
Immobilisations corporelles	67 234	51 691	15 543	8 484
Immobilisations financières (1)	61		61	61
	74 815	55 418	19 397	8 752
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				16 938
Créances clients et comptes rattachés (2)	63 630		63 630	78 536
Autres créances (2) (3)	185 503		185 503	
Valeurs mobilières de placement	108 401		108 401	136 914
Disponibilités	21 394		21 394	156 289
Caisse	56		56	98
Charges constatées d'avance (2)	710		710	807
	379 695		379 695	389 582
TOTAL GENERAL	454 510	55 418	399 092	398 334

PASSIF			
Capitaux propres			
Capital		49 539	49 539
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves réglementées			
Autres réserves (4)		186 400	186 400
Report à nouveau		48 037	27 308
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		- 1 474	20 729
Provisions réglementées			
		282 503	283 977
Provisions			
Dettes (5)			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		40 442	40 701
Autres dettes (3)		62 384	57 941
Produits constatés d'avance		13 763	15 716
		116 589	114 358
TOTAL GENERAL		399 092	398 334

1) Dont à moins d'un an

2) Dont à plus d'un an

3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

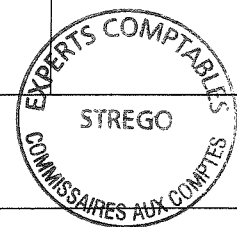
3) Dont comptes courants d'associés créditeurs

4) Dont réserves statutaires

5) Dont à plus de 5 ans

5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans

5) Dont à moins d'un an



COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2009		31/12/2008
	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 138	
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)		284 874	204 835
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		197 704	119 832
Autres produits (2)		25 986	36 786
Total des produits d'exploitation		510 702	361 453
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		2 429	
Variation de stocks (marchandises)			
Achats d'approvisionnements			
Variation de stocks (approvisionnement)			
Autres charges externes (1)		245 363	163 439
Impôts, taxes, et versements assimilés		14 534	7 228
Rémunérations du personnel		167 752	143 325
Charges sociales		72 345	56 867
Dotations aux amortissements		11 974	7 653
Dotations aux dépréciations et provisions			
Autres charges		2	35
Total des charges d'exploitation		514 400	378 548
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 3 698	- 17 095
Produits financiers (2)		2 224	1 737
Charges financières			
Produits exceptionnels (2)			36 087
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE (3)		- 1 474	20 729
1) Dont crédit-bail mobilier			
1) Dont crédit-bail immobilier			
2) Dont reprises sur provisions et amortissements			
3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts			36 087

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 399 091,94 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de :
- 1 473,57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22 avril 2010.

Faits caractéristiques de l'exercice : néant

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant .

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

Engagements en matière de retraite

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas mentionnées compte tenu qu'elles sont non significatives.

Droit individuel à la formation

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF est de 242 heures au 31 décembre 2009.

Médailles du travail

L'entreprise n'a pas pour usage d'attribuer des primes lors de leurs remises.

Charges supplétives et bénévolat :

Les charges supplétives (loyers des locaux et charges afférentes) et le bénévolat ne sont pas valorisés dans le compte de résultat.

Pour information, les montants suivants sont donnés à titre indicatifs :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - Utilisation des locaux | 16 000 euros |
| - Charges afférentes (Chauffage) | 2 500 euros |



Rémunération des 3 dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés

Cette donnée n'est pas communiquée car elle consisterait à informer sur une rémunération individuelle.